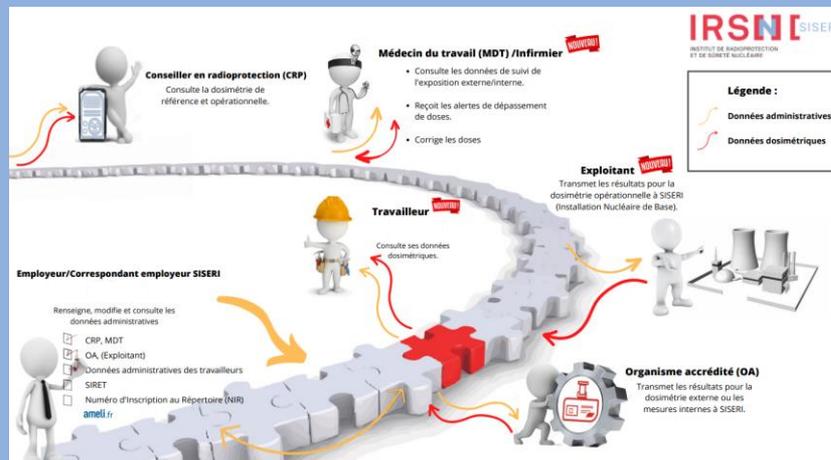


SISERI 2 (SYSTÈME D'INFORMATION DE LA SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS IONISANTS)

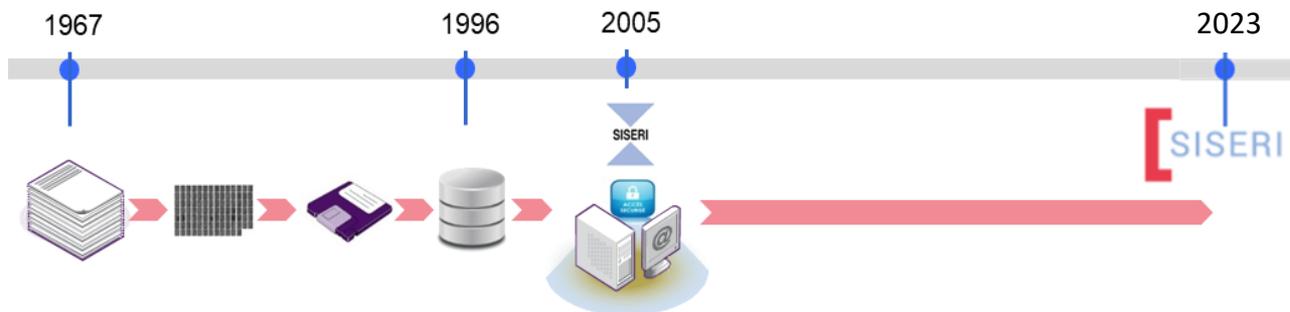
« LES NOUVELLES MODALITES »



Bureau d'Analyse et de Suivi des Expositions professionnelles (BASEP)

P. LESTAEVEL

SISERI : DISPOSITIF DE TRAÇABILITÉ DU SUIVI DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE AUX RAYONNEMENTS IONISANTS AU NIVEAU NATIONAL



- Garantir la traçabilité des mesures de surveillance tout au long de la vie professionnelle du travailleur exposé ;
- Contribuer à une plus grande efficacité de la radioprotection en mettant à disposition des acteurs de la radioprotection (CRP, MDT et IT/IRP) les informations recueillies ;
- Produire des statistiques d'exposition afin d'orienter les pouvoirs publics en matière de radioprotection.

=> Une mission réglementaire (article R.4451-127 du code du travail) confiée par la DGT à l'IRSN

POURQUOI UN NOUVEAU SISERI : 3 RAISONS MAJEURES



	abc LABEL_AFFICHE	
	1	
	2	0-ND
	3	Medecin (radiologue medecine nucleaire radiotherapeute)
	4	Medecin anesthesiste
	5	Medecin autres (cardiologue chirurgien etc)
	6	PSRPM radiophysicien physicien medical
	7	Manipulateur electroradiologiste technicien de medecine nucleaire ou de radiotherapie
	8	Infirmier anesthesiste IBODE
	9	Infirmier
	10	Aide soignant brancardier
	11	Radiopharmacien technicien analyses biomedicales
	12	Veterinaire
	13	Auxiliaire specialise veterinaire auxiliaire veterinaire
	14	Dentiste chirurgien dentiste
	15	Assistant dentaire
	16	Medecin du travail
	17	Intervenant logistique (entretien nettoyage servitudes)
	18	Intervenant maintenance (composant nucleaire appareil emetteur de rayonnements ion)
	19	Etudiant stagiaire
	20	Chercheur (directeur attache charge) ingenieur
	21	Assistant medical auxiliaire medical dieteticien kinesitherapeute ou autre metier du sect
	22	Manutentionnaire magasinier cariste grutier pontier docker
	23	Chauffeur conducteur (seulement roulage)

Individu

Nom

DUBOIS

DURAND

ANONYME

ANONYME

ANONYME

ANONYME

ANONYME

janvie

févrie

mar

avr

mai

jui

juill

aoû

septembr

octobr

novembr

décebr

Total

E

C

E

A

-

Retour

POURQUOI UN NOUVEAU SISERI : 3 RAISONS MAJEURES

Lacunes
fonctionnelles

Obsolescence
technique de
Siseri

Opportunité de
transformation
et de réduction
des dépenses



4^{ème} appel à projets
Cahier des charges



OBJECTIFS DU PROJET : 3 AXES MAJEURS

SIMPLIFIER

- SAISIE UNIQUE POUR EVITER LES INCOHERENCES ENTRE LES DONNEES RECUES PAR SISERI
- CREATION D'UN ACCES NOMADE
- AMELIORATION DE L'EXPLOITATION DES RESULTATS DOSIMETRIQUES

MODERNISER

- INTEROPERABILITE ENTRE LE PORTAIL ET LES SI DES ENTREPRISES/LABOS
- CREATION D'UN ACCES POUR LE TRAVAILLEUR
- PORTAIL DGT DEDIE A LA SURVEILLANCE DES TRAVAILLEURS (ANTICIPER LE BESOIN)

RATIONALISER

- REDUIRE LES COÛTS DE MAINTENANCE (infogérance, TMA, Sécurisation)
- REDUIRE LES COÛTS D'EXPLOITATION (consolidation des données par l'IRSN)

LE PROJET DE REFONTE : QUELQUES CHIFFRES

- 19 COPIL et 12 COSTRA DGT+IRSN
- 38 sprints de développement
- Ateliers quotidiens pour l'équipe projet (ambassadeurs du projet, les équipes de développements, DPO + service juridique, redressement des données, REX bac à sable dès décembre 2021...)
- 2 100 tickets créés pour les développements informatiques
- 1,8 M de TRV migrés
- 300 000 travailleurs concernés par un redressement pour corriger la dette technique
- 370 M de doses migrées
- > 20 000 utilisateurs migrés (Employeur, MDT, CRP, CES, AGENT DE CONTRÔLE, OA, EXPLOITANT)

ENJEUX REGLEMENTAIRES

■ Cadre réglementaire :

- Code du travail : à compter du 21 juin 2023, **décret n°2023-489** (modifiant les décrets n°2018-437 et n°2018-438 du 5 juin 2018) relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants. Article R. 4451-1 et suivants.
- **Arrêté du 23 juin 2023** relatif aux modalités d'enregistrement et d'accès à SISERI (modifiant l'arrêté du 26 juin 2019 pour le volet SISERI).
- **Arrêté du 6 août 2024** relatif à la formation des médecins du travail et des autres professionnels de santé au travail assurant le suivi individuel renforcé d'un travailleur exposé aux rayonnements ionisants et aux conditions de délivrance de l'agrément complémentaire des services de santé au travail

ENJEUX REGLEMENTAIRES

A venir :

- **Décret n° 2024-XXX** relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants et portant adaptation des dispositions du code du travail en application de la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.
- **Arrêté** concernant l'accréditation des organismes
- **Arrêté** concernant la surveillance radiologique *versus* la surveillance dosimétrique individuelle

ENJEUX REGLEMENTAIRES

■ **Distinction entre surveillance dosimétrique individuelle (SDI) et surveillance radiologique (SR).** La SDI ne concerne que les **travailleurs classés A ou B, les travailleurs susceptibles de recevoir dans le cadre de l'exercice des activités professionnelles une dose efficace supérieure à 6 mSv exclusivement liée à l'exposition au radon et les intervenants en Situation d'Urgence Radiologique (SUR).**

→ Depuis le 1^{er} février 2024, ne sont enregistrés dans SISERI que les résultats du suivi des travailleurs bénéficiant d'une SDI

■ **Suppression des travailleurs « NC + NR » (non classé, non renseigné)**

- Retirer le label « NC », « NR »
- Bloquer la transmission de la dose par l'OA pour travailleur « non exposé » au sens réglementaire

Nombre d'entreprises ayant entre 3 et 24 TRV NC \geq 1 mSv en 2023	Nombre d'entreprises ayant deux TRV NC \geq 1 mSv en 2023	Nombre d'entreprises ayant un TRV NC \geq 1 mSv en 2023
9	19	73

=> **187 travailleurs « non classés » avec une dose \geq à 1 mSv (172 TRV en Juin 2024)**

OBJECTIFS ET ENJEUX DU « NOUVEAU » SISERI

ENJEUX FONCTIONNELS

En termes de principales évolutions

	Ancien SISERI	Nouveau SISERI
Connexion : méthode d'authentification forte (tous profils)	Certificat numérique	Identifiant (adresse courriel) + mot de passe avec validation par un mot de passe à usage unique (OTP)
Travailleur	Accès aux données personnelles mais pas via l'outil	Possibilité de créer un <u>compte personnel SISERI</u> (par mail ou en utilisant <u>FranceConnect+</u>) et de télécharger son relevé dosimétrique
Employeur	Signature d'un protocole et identification par le nom clef	Protocole remplacé par le <u>compte Employeur</u> et identification par le <u>SIRET</u> (vérification via la base SIREN)
	Désignation des accédants (CES, CRP et médecin du travail)	Désignation <u>des accédants et des organismes accrédités</u>
Employeur et CES (correspondant de l'employeur pour SISERI)	Identification du travailleur par son NIR	Identification du travailleur par son <u>NIR</u> et <u>vérification via le téléservice ameli.fr</u>
Médecin du travail	Accès sur demande aux relevés dosimétriques carrière des travailleurs, correction et ajout de dose sur demande	Téléchargement des relevés dosimétriques, correction et ajout de dose <u>directement dans SISERI</u> , ouverture <u>des accès aux PST</u>
CRP	Accès aux données dosimétriques sur les 24 derniers mois	Accès aux données dosimétriques sur les 5 dernières années et/ou <u>sur la durée du contrat de travail</u>

OBJECTIFS ET ENJEUX DU « NOUVEAU » SISERI

ENJEUX FONCTIONNELS

En termes
d'accès aux
données du
nouveau SISERI
(qui ?, à quoi ?)

✓ en lecture seule ✓ en lecture et écriture X pas d'accès	Données administratives	Données dosimétriques	
		Dose externe (passive, « efficace », équivalente, opérationnelle)	Dose interne
	✓	✓	✓
	✓	X	X
<u>CES</u>	✓	X	X
<u>CRP</u>	✓	✓ * (✓T4 2024)	X
MDT	✓	✓	✓
Agent de contrôle (IT, IRP)	✓	✓	X
Organismes de recherche	Dans le cadre d'une convention et dans le respect des exigences liées au secret médical		

REX SUITE À L'OUVERTURE

■ **Depuis la mise en production du nouveau portail (26 juin 2023), près d'une trentaine de livraisons de SISERI.**

On améliore SISERI chaque semaine ! **Quelques exemples :**

■ Accès Employeur/CES

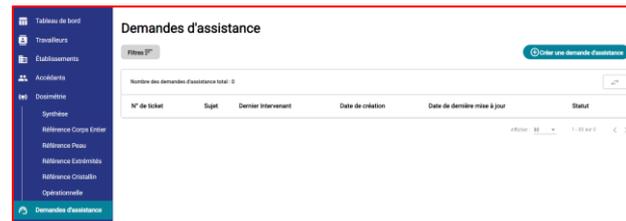
- Prendre en compte le rattachement à un OA dans la complétude d'un travailleur. Statut incomplet si le travailleur n'est pas rattaché à un OA

■ Accès Tous

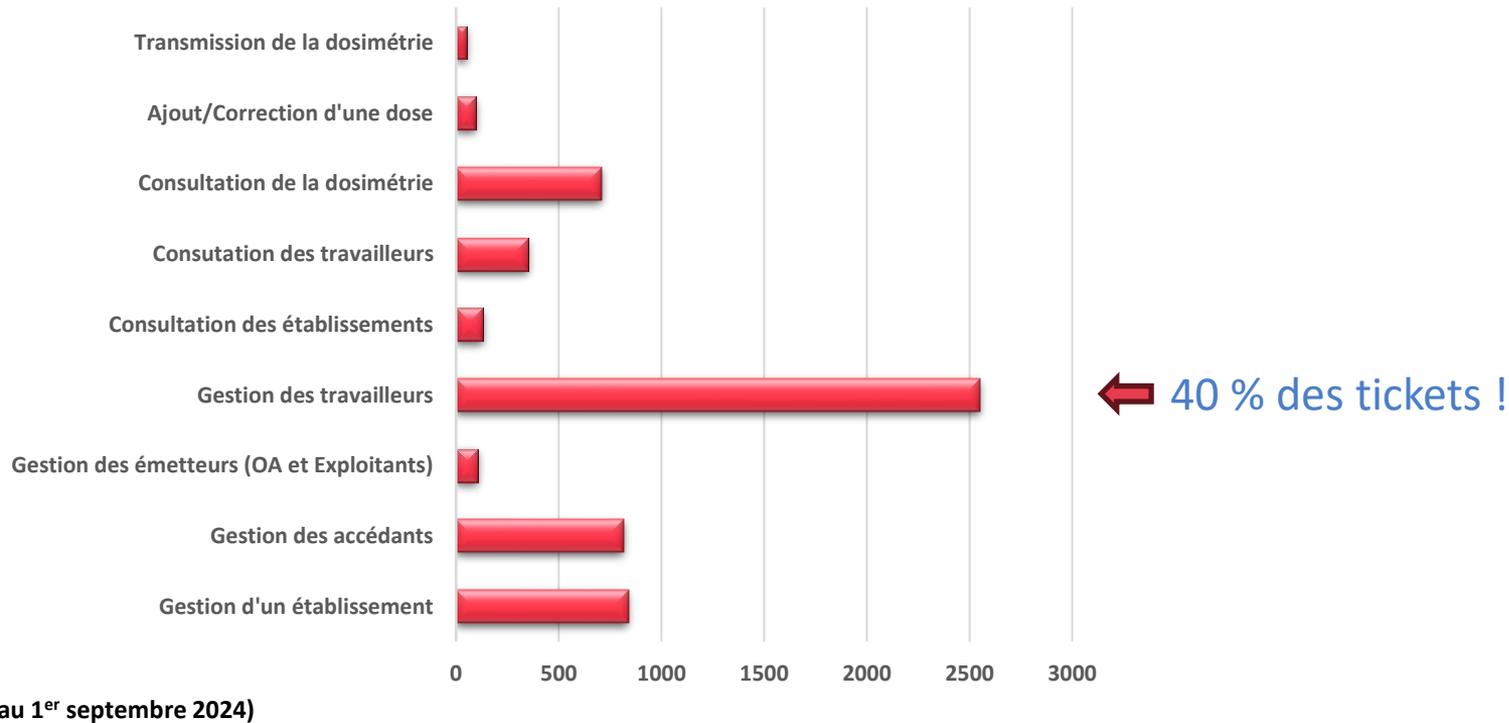
- Ajouter un filtre "Travailleurs actifs" (=travailleurs présents dans la liste de l'employeur) dans les menus « Travailleurs » et « Dosimétrie »

■ Accès CRP/MDT/INS

- Module "Export 12 mois" pour télécharger (PDF) la dosimétrie individuelle d'un travailleur dans le menu « Dosimétrie »



■ Répartition par catégorie des tickets d'assistance reçus :



REX SUITE À L'OUVERTURE

■ Enquête de satisfaction des Utilisateurs de SISERI 2

- Dernière enquête en 2020 : 79 % des Utilisateurs « satisfaits + très satisfaits » de SISERI
- Lancée le 23 septembre 2024 :

QR-Code Enquête SISERI 2 :



CONCLUSION

■ Les principales nouveautés

- Seule l'exposition des travailleurs classés (A ou B) est tracée dans le nouveau SISERI : suppression du label « NC »
- Identification du travailleur par son NIR ou son NIA (utilisation du téléservice AMELI) et identification de l'employeur par son SIRET
- Désignation par l'employeur de l'OA et de l'exploitant (qui sera en charge de l'envoi de la dosimétrie opérationnelle)
- Visualisation des cumuls dosimétriques d'un travailleur sur la durée du contrat de travail pour le CRP
- Ouverture des accès à SISERI aux Professionnels de Santé au Travail (PST) [article 24 de l'arrêté du 23 juin 2023]
- Développement de la connexion par France Connect + pour le Travailleur [article 21 de l'arrêté du 23 juin 2023]

■ SISERI 2 : un projet décisif pour la DGT et l'IRSN

- Repenser profondément et durablement les missions du SI
- Respecter le cadre réglementaire
- Améliorer le service rendu et réduire les dépenses publiques

PERSPECTIVES

- **Transmission de la dosimétrie opérationnelle par l'employeur (CRP) de l'entreprise extérieure si absence d'accord avec l'Exploitant pour les travailleurs exposés intervenant en INB** [III. [article 17 de l'arrêté du 23 juin 2023](#)]

- **Cycle des comptes**
 - Tout accédant à SISERI qui ne s'est pas connecté à SISERI depuis 24 mois voit son compte être **désactivé** [III. [article 6 de l'arrêté du 23 juin 2023](#)]

- **Tous les accédants**
 - Développer un **module de statistiques** pour comparer la dosimétrie à l'échelle d'un établissement par rapport à l'échelle nationale (S1 2025)

VENEZ NOUS VOIR ...

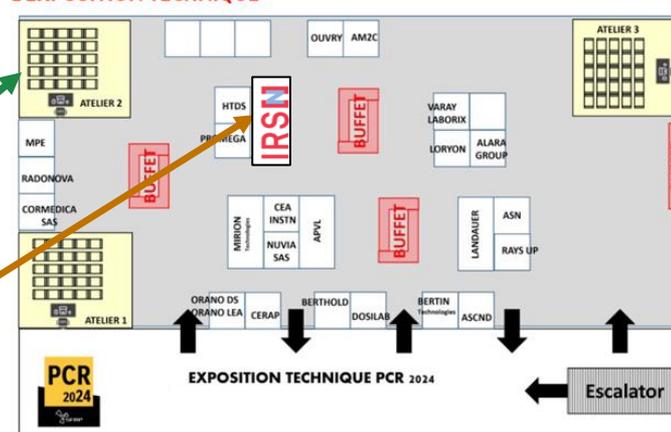
Atelier « SISERI 2 : Les réponses à vos questions »

à l'Espace ATELIER 2

- 19 novembre 16h30-17h00
- 19 novembre 17h10-17h40

Exposition Technique : Stand « IRSN »

L'EXPOSITION TECHNIQUE



+ Flyer :

EVOLUTIONS

DEVELOPPEMENTS REALISES ET FUTURS

NOUS CONTACTER

SISERI

LA PROPOS

QUELLE EST VOTRE SATISFACTION ?

TOUT SAVOIR SUR SISERI

LES UTILISATEURS DE SISERI

ACCÈS AUX DONNÉES

COMMENT ACCÉDER À SISERI ?

TRANSMISSION DES RÉSULTATS DOSSIER TECHNIQUE À SISERI

COMMENT CONSULTER LES RÉSULTATS DOSSIER TECHNIQUE ?

DONNÉES MAJORITYTES ?



IRSN
INSTITUT DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLEAIRE

SISERI

Systeme d'Information de la Surveillance de l'Exposition aux Rayonnements Ionisants

Merci pour votre attention !

<https://siseri.irsn.fr/>



Demandes d'assistance

Tél. : 01 58 35 84 04

(e-mail : siseri@irsn.fr)

<https://docs.siseri.irsn.fr/>

Bureau d'Analyse et de Suivi
des expositions professionnelles

BP 17

92 262 Fontenay aux Roses